

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Charles de Courson
à l'amendement n° 31 du Gouvernement

ARTICLE 24

A l'alinéa 32 insérer après les mots :

«établissement »,

les mots

« et figurant au compte administratif »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.